

ARRÊTÉ N° 21/2026

**Circulation Interdite
Stationnement Interdit
Boulevard de Préval
Du 05 au 27 Février 2026**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise EMENDA en date du 27 janvier 2026 d'interdire la circulation sur le boulevard de Préval pour des travaux de construction du réseau de chaleur urbain.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la construction du réseau de chaleur urbain, la circulation et le stationnement au droit du chantier seront interdits du 05 au 27 février 2026.

ARTICLE 2 : L'accès aux commerces sera autorisé.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la rue de la Violette.

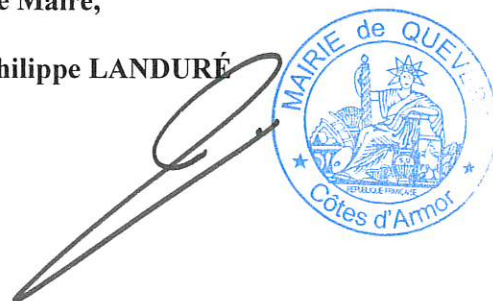
ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise EMENDA.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EMENDA.

Fait à QUÉVERT, le 05/02/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 5 février 2026